



LE FINANCEMENT DES ACTIVITÉS ASSOCIATIVES

QUELQUES RUDIMENTS DE GESTION À L'ATTENTION DES PRÉSIDENTS ET TRÉSORIERES



PLAN

- 1) Notions sur les ASBL
- 2) La comptabilité simplifiée des associations
- 3) À qui s'adresser pour un subside : adresses et démarches
- 4) Faire un budget

I) NOTIONS SUR LES ASBL

I. Pourquoi faire ?

L'ASBL protège ses membres de deux manières :

- **La responsabilité civile** : la loi sur les ASBL indique que « *l'association est responsable des fautes imputables soit à ses préposés, soit aux organes par lesquels s'exerce sa volonté* ».
Préposés : les travailleurs rémunérés et les volontaires bénévoles au service de l'ASBL.
Organes : les administrateurs dont la responsabilité peut être engagée envers l'ASBL ou des tiers extérieurs.

En cas de problème (excès d'alcool à un événement, bagarre, dommage causé à une œuvre lors d'une expo ou accident physique d'un artiste ou d'un bénévole), c'est donc l'ASBL qui assumera les poursuites et non les étudiants en leur nom propre. Cela anonymise vos erreurs (pas de casier judiciaire) et rend l'équipe de l'association solidairement responsable.

- **La responsabilité financière** : elle découle de la responsabilité civile. Puisque c'est l'association qui assume la faute, elle est également responsable du paiement des dommages s'il y en a. Ce ne sera donc jamais à un étudiant de rembourser de sa bourse personnelle des créanciers ou de financer le déficit de son association.

I) NOTIONS SUR LES ASBL

2. Combien ça coûte ?

- Constitution

Sur papier 154,70 euro + 21% T.V.A. **187,19 euros.**

Par voie électronique 111,80 euro + 21% T.V.A. **135,28 euros.**

- Modification

Sur papier et par voie électronique : 104,90 euro + 21% T.V.A. **126,93 euro.**

- Tenue d'un compte en banque au nom de l'ASBL

Dépend de la banque, du nombre de mandataire(s) et de carte(s), varie **entre 120 et 250 euros par an.**

I) NOTIONS SUR LES ASBL

- L'ASBL n'est pas indispensable ;
- Elle peut vous aider en cas de poursuites judiciaires ou en cas de déficit ;
- Elle vous rend solidairement responsables : l'ASBL est une dynamique qui peut permettre de s'émanciper de la structure hiérarchique pyramidale traditionnelle des associations ;
- L'ASBL requiert une certaine rigueur (comptabilité simplifiée, bilan) qui vous donne une meilleure vue d'ensemble de vos activités et vous permet de vous projeter à plus long terme ;
- La rigueur peut être trop lourde quand le volume d'activité ne le justifie pas.

II) LA COMPTABILITÉ SIMPLIFIÉE DES ASSOCIATIONS

- Tenir une comptabilité de caisse rigoureuse : **la balance**

La balance consiste simplement en un relevé par ordre chronologique des recettes et des dépenses sur une période donnée. À dresser à chaque événement ou tout au long du mois. **Conservez les justificatifs** (factures, tickets, contrats, déclarations de créances, etc.).

Date	Libellé	Recettes	Dépenses
3 février	Subside COCOF	500	
4 février	Impression des affiches		150
13 février	Location équipement de scène		150
14 février	Location de la salle Delvaux		100
14 février	Paiement des artistes		250
5 mars	Subside COCU	150	
		SOLDE	SOLDE
		650	650

II) LA COMPTABILITÉ SIMPLIFIÉE DES ASSOCIATIONS

- Présenter le bilan de son activité : **le compte de résultat**

Il s'agit du récapitulatif de votre balance : dans un tableau avec vos dépenses d'une part et vos recettes d'autre part.

Conservez les justificatifs (factures, tickets, contrats, déclarations de créances, etc.).

Dépenses		Recettes	
Location équipement de scène	150	Subside COCOF	200
Location salle Delvaux	100	Subside COCU	150
Impression affiches et flyers	120	Recettes bar	450
Paiement des artistes	200		
Location pompe	50		
Fûts	150		
TOTAL	770	TOTAL	800
SOLDE BENEFICIAIRE	30		

II) LA COMPTABILITÉ SIMPLIFIÉE DES ASSOCIATIONS

- Pourquoi tenir une comptabilité simplifiée ?
 1. C'est un outil de pilotage de vos activités : vous et vos successeurs peuvent s'en servir pour rééditer certains événements en conservant une trace de certaines dépenses, de la réussite en observant vos recettes, etc.
 2. C'est un outil de contrôle pour vous et pour la Commission culturelle : tous les cercles doivent remettre chaque année un bilan moral et financier.
 3. C'est une obligation pour vos financeurs et créanciers :
 1. Protégez-vous ! Une fois une créance inscrite avec la preuve qui l'accompagne, vous pourrez toujours récupérer votre argent.
 2. La plupart des organismes auprès desquels vous pouvez demander un subside exigent une comptabilité simplifiée, parfois une comptabilité en partie double.

III) À QUI S'ADRESSER POUR UN SUBSIDE : ADRESSES ET DÉMARCHES

■ À l'ULB :

- Commission culturelle de l'ULB : s'adresser à adjointculture@ulb.ac.be pour obtenir les formulaires à jour. La démarche nécessite une défense devant la Commission de votre projet (en liquidation).
- Bureau des étudiants administrateurs : en l'attente d'instructions claires des nouveaux élus, s'adresser à ulb.bea@gmail.com. Le BEA se réunit et vote les subsides (en liquidation).
- Facultés : possible de se joindre aux facultés pour le financement de certaines activités culturelles, dépend des activités, facilité pour les cercles facultaires.
- AIC ou ACE selon : petits subsides (plafonds à 250-300€) sur présentation d'une fiche projet simplifiée.
- Possibilité de négocier la gratuité de la salle Delvaux ou d'autres auditoriums selon les événements avec ULB Culture ou avec le vice-recteur Alain Lévêque.
- Dès mars 2018 : le CJMI met à disposition des cercles de l'AIC de l'équipement de scène pour spectacles vivants (cautions et demandes).

III) À QUI S'ADRESSER POUR UN SUBSIDE : ADRESSES ET DÉMARCHES

- À l'extérieur :
 - Commune d'Ixelles : l'échevin de la culture actuel ne finance aucune activité de cercle par principe. Mais possibilité de s'adresser à la « vie de quartier » ou à « l'aide à la jeunesse » pour des projets sociaux s'inscrivant dans la vie de la commune (et pas uniquement l'université).
 - Commune de Bruxelles-Ville : l'échevine de la culture Karine Lalieux peut financer certains projets (surtout de grande ampleur), s'adresser à son cabinet. La ville de Bruxelles met également à disposition toute une série d'équipements : scènes, tonnelles (sur demande, s'y prendre à l'avance).
 - Commission communautaire francophone : nécessité de tenir une comptabilité en partie double et d'être constitué sous la forme d'ASBL mais en contrepartie, possibilité de demander des montants plus importants. Recommandation : plutôt sous la forme d'un subside structurel annuel, dossier à travailler longtemps à l'avance.
 - Fédération Wallonie-Bruxelles : *cfr. COCOF*, gros montant, demande ponctuelle importante en aide à la création, diffusion ou éducation permanente. S'y prendre longtemps à l'avance car dossiers complexes.
 - Associations et partis de plus grande envergure dans vos domaines d'activités : n'hésitez pas à chercher votre relai dans le monde associatif et politique.

IV) FAIRE UN BUDGET

Sur le modèle du compte de résultat, le budget doit présenter une évaluation de vos dépenses et de vos recettes à un événement. Pensez à tous les aspects de votre événement :

- Logistique
- Communication
- Locations de matériel et de salles
- Artistes
- Bars
- Ressources (tous les subsides)
- Recettes (bars ou ventes)

Concevez un budget intelligent : les subsides financent rarement les bars, il faut donc que vos recettes puissent couvrir certaines dépenses. Votre budget doit présenter une certaine faisabilité hors subsides, tout en mettant en évidence l'apport du subside dans la voilure de votre événement.

CONCLUSION : LA GESTION, CRITIQUE ET APPORTS

- Aujourd'hui, la gestion, même simplifiée est une **obligation** pour obtenir un financement. La quantification et l'obligation de rentabilité des activités culturelles est fortement critiquable.
- Un subside revêt deux dimensions : un soutien financier et une validation morale d'un pouvoir public.
- La gestion apporte également beaucoup : devant la rareté de certaines ressources, elle peut générer des solidarités par la mise en commun des moyens. Parfois, les chiffres permettent aussi de mieux comprendre et de mesurer les aspects de nos activités qui sont strictement commerciaux et de les distinguer des aspects artistiques et vocationnels qui sont le cœur de notre travail.
- Quel public ? Pour quels moyens ? Comment toucher le plus de monde possible avec très peu ? La gestion est un outil de pilotage qui peut nous permettre de nous surpasser dans les aspects les plus créatifs mais les moins rentables de nos activités (ex. une communication solide qui mobilisera un vaste public au détriment d'un équipement sonore sophistiqué et cher). Vos choix de gestion traduisent la vocation de vos activités, votre public-cible, votre message.